

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD129

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le premier alinéa de l'article L. 222-9 prévoit l'élaboration d'un décret. Il est donc redondant de prévoir aussi un texte réglementaire dans son dernier alinéa.